

plus ou moins clairement, de ses projets. Nous rappelons, sans y insister, — en ayant déjà parlé plus haut, — ces conventions : elles ne constituaient pas, juridiquement parlant, pour l'Autriche, un droit d'annexer la Bosnie et l'Herzégovine, mais elles étaient de nature à lui faire croire qu'elle ne rencontrerait qu'une faible opposition de la part de la Russie. Dans l'histoire de la dernière crise balkanique, les hypothèques qui, dès l'origine, pesaient sur l'action de M. Isvolski, expliquent sa résignation finale.

L'Autriche-Hongrie avait, elle aussi, des engagements : engagement envers la Turquie, très précis, dont le texte, publié pour la première fois par M. Hantaux d'après les *Mémoires* de Carathéodory-pacha¹, fut une révélation même pour les intéressés : — aussi la verrons-nous, avant de livrer la bataille diplomatique finale, désintéresser la Turquie en négociant directement avec elle et en lui payant deux millions et demi de livres turques ; — engagements envers les puissances signataires du traité de Berlin. Mais, vis-à-vis de la Serbie, aucun engagement. On a, à la vérité, rappelé que Andrassy, en 1869, alors qu'il n'était que premier ministre hongrois, mais à la veille de devenir chancelier de l'Empire, aurait fait proposer au gouvernement serbe, par M. de Kallay, alors ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, une sorte de partage de la Bosnie et de l'Herzégovine : « L'Autriche-Hongrie s'engageait à obtenir pour la Serbie l'annexion de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Vieille-Serbie, de sorte que ces provinces auraient à former, avec la Serbie actuelle, un nouvel État serbe qui resterait sous la suzeraineté de la Porte aux mêmes conditions que la Serbie actuelle... L'Autriche-Hongrie prendrait pour son compte la partie occidentale de la Bosnie jusqu'au Verbas et jusqu'à la Narenta². » Mais

1. Ci-dessus, page 156.

2. Article déjà cité de M. Ch. Printa, p. 257.